

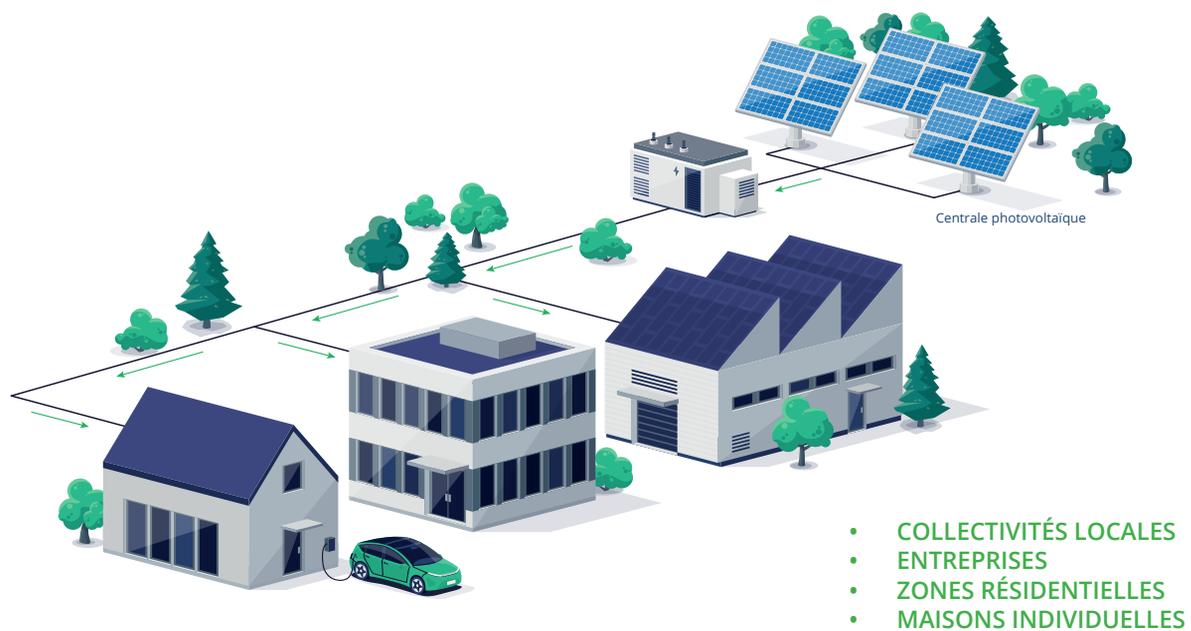
L'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE

QU'EST-CE QUE L'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE ?

Il s'agit de la fourniture d'électricité entre un ou plusieurs producteurs et un ou plusieurs consommateurs liés entre eux au sein d'une personne morale. Les échanges se font sur le réseau de distribution en local.

CADRE LÉGAL

- Périmètre maximum de 2 km entre le producteur et le consommateur le plus éloigné.
- Possibilité d'élargir à 20 km par arrêté préfectoral.
- Production maximum de 3MWc.
- Possibilité de réduire le TURPE si consommation dans la même boucle locale.



AVANTAGES



ÉCONOMIQUE



DÉVELOPPEMENT DURABLE



MARQUE & LEADERSHIP

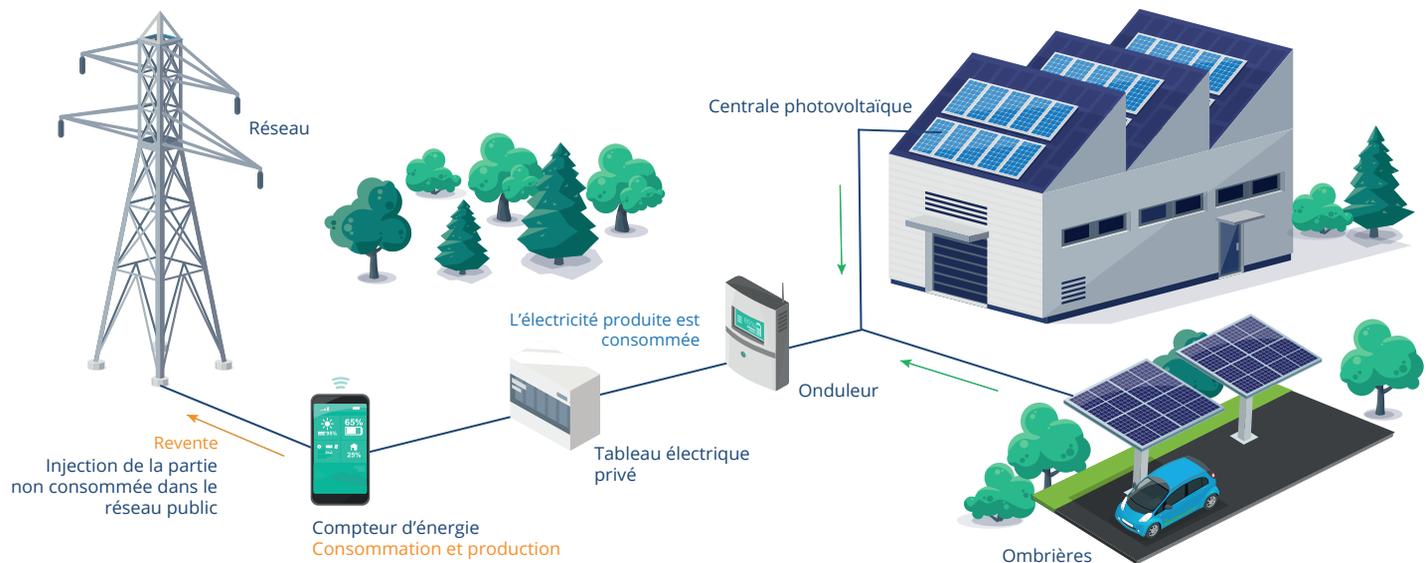


ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE

L'AUTOCONSOMMATION INDIVIDUELLE

QU'EST-CE QUE L'AUTOCONSOMMATION INDIVIDUELLE ?

L'autoconsommation individuelle consiste à utiliser l'électricité produite sur votre site à partir de panneaux photovoltaïques. Le projet est dimensionné en fonction de votre consommation et de l'évolution de celle-ci, avec la possibilité de revente du surplus au réseau. De cette façon, vous contrôlez vos dépenses énergétiques et produisez une électricité décarbonée.



AVANTAGES



**MAÎTRISEZ
VOS DÉPENSES
ÉNERGÉTIQUES**



**OPTIMISEZ
LE COÛT DE
RACCORDEMENT**



**REVEZ
LE SURPLUS
D'ÉLECTRICITÉ**



**DÉCARBONÉZ
VOTRE CONSOM-
MATION**